

Date de convocation : 7 décembre 2017

Le 14 décembre 2017 à 18h00

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Dominique GOUTTE (délibérations n°1 à 10), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Ludwig WILLAUME (délibérations n°2 à n°27), Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (délibérations n°4 à n°27), Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET (délibérations n°2 à n°27), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (délibérations n° 5 à n° 27), Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur Romain BAIL, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Monsieur Joël PIZY (délibérations n° 1 à n°3), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Marc LECERF (délibérations n° 1 à n°4), Monsieur Thierry RENOUF à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE.

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique GOUTTE (délibérations n°11 à 27), Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Ludwig WILLAUME (délibération n°1), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET (délibération n°1), Monsieur Laurent MATA, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY.

Le bureau nomme Michel LAFONT secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2017-12-14/01 - Protocole de gestion relatif à l'exercice des compétences communautaires en matière de voirie et d'entretien des espaces verts par les communes

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le contenu du protocole de gestion et autorise le président ou son représentant à mettre en application ce protocole.

N° B-2017-12-14/02 - S.E.M.M.E.R.E.T. - rachat d'actions de la commune d'Hérouville Saint-Clair

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au rachat de 85 actions détenues par la commune d'Hérouville Saint-Clair au sein du capital social de la SEMMERET, au prix unitaire de 250 €, pour un montant total de 21 250 €.

N° B-2017-12-14/03 - Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'association "Le Sablier"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec l'association "LE SABLIER", pour fixer les modalités de mise à disposition d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2018.

N° B-2017-12-14/04 - Ressources humaines - Convention de mise à disposition ascendante de services

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (2 contre - 6 abstentions), approuve les termes de la convention-type de mise à disposition de service des agents communaux affectés auprès de la mission espaces publics communautaires pour assurer un relais de proximité, précise aussi que cette convention à une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 et pourra faire l'objet d'une reconduction expresse par voie de délibération.

N° B-2017-12-14/05 - Projet de zone d'activité à Fleury-sur-Orne, Ifs et Saint-Martin-de-Fontenay

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions), initie la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise conduite conjointement par la communauté urbaine de Caen la mer avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Orne et de l'Odon, en vue de la réalisation du projet de zones d'activités permettant la réalisation d'une plateforme logistique, présentée par le groupe EURIVIM.

Le bureau autorise le président ou son représentant à mettre en œuvre la procédure de mise en compatibilité du SCoT de Caen-Métropole, dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme et du POS en cours de révision de Saint-Martin-de-Fontenay étant précisé que, dans le cadre de la procédure conjointe, la communauté urbaine Caen la mer met elle-même en œuvre la procédure de mise en compatibilité du SCoT de Caen Métropole et des PLU de Fleury-sur-Orne et Ifs.

Le bureau autorise le président ou son représentant à mettre en œuvre le dispositif prévu par l'article R. 300-16 du Code de l'urbanisme en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

N° B-2017-12-14/06 - Approbation du compte-rendu d'activités 2016 ZAC du Campus Technologique

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel d'activité 2016 ainsi que le bilan financier et plan de trésorerie prévisionnel de la concession d'aménagement « ZAC du Campus Technologique ».

N° B-2017-12-14/07 - Avenant à la convention financière avec la CCI

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière avec la CCI de Caen.

N° B-2017-12-14/08 - Aide à l'immobilier d'entreprise CREADIMM

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la SCI CREACITE, une aide en forme de subvention à hauteur de 40 000€ selon les conditions suivantes : 80% de la somme sera versée dès le démarrage du projet et 20% après réalisation des travaux et la création de 20 emplois et autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2017-12-14/09 - Protocole d'accompagnement dans le cadre du transfert de propriété à l'Université de Caen Normandie

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation de la communauté urbaine au comité de pilotage.

N° B-2017-12-14/10 - Études de restructuration du CRISMAT - avenant à la convention avec la région Normandie

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant N°1 à la convention pour le financement des études préalables à la restructuration du laboratoire CRISMAT.

N° B-2017-12-14/11 - Convention pluriannuelle avec la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention triennale et décide d'attribuer à la MIFE une subvention de 25 % de la subvention 2017 au titre de l'année 2018.

N° B-2017-12-14/12 - Présentation du bilan annuel 2016 du PLH de Caen la mer (29 communes)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan 2016 du PLH de Caen la mer (29 communes) 2010-2015.

N° B-2017-12-14/13 - Présentation du bilan annuel 2016 du PLH de l'ex communauté de communes des Rives de l'Odon

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan 2016 du PLH des Rives de l'Odon (3 communes) 2010-2015.

N° B-2017-12-14/14 - fonds d'aide à la construction de Logements Locatifs Sociaux - subventions à Caen la mer Habitat pour les opérations "Résidence Intergénérationnelle" et "Résidence Léone Richet" - rue Albert 1er à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide après examen des dossiers, d'attribuer une subvention au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour les opérations suivantes :

- **Caen la mer Habitat :**
- **204 000 €** pour la construction de 51 logements subventionnés en PLAI, Résidence Intergénérationnelle rue Albert 1^{er} à Caen,
- **120 000 €** pour la construction de 30 logements subventionnés en PLAI, Résidence Léone Richet – rue Albert 1^{er} à Caen.

Le bureau, approuve les termes des conventions tripartites Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclues pour une durée de 3 ans et autorise le président ou son représentant à signer les conventions.

N° B-2017-12-14/15 - fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - prolongations de conventions relatives à des subventions accordées aux Foyers Normands pour 2 opérations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prolonger la durée de la convention, pour l'opération les Pyramidales – avenue Léon Blum à Colombelles, au 30 juin 2018 tel que précisé dans l'avenant n°2 ainsi que la durée de la convention, pour l'opération rue de Suresnes à Colombelles, au 31 décembre 2018 tel que précisé dans l'avenant n°1.

Le bureau, décide le versement des subventions tel que prévu initialement et autorise le président ou son représentant à signer les avenants aux conventions.

N° B-2017-12-14/16 - Projet échangeur et boulevard des Pépinières - déclaration de projet

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'avis favorable, assorti d'une réserve et de deux recommandations, émis par le commissaire enquêteur sur le projet et déclare le projet du boulevard des Pépinières d'intérêt général.

N° B-2017-12-14/17 - Effacement des Réseaux et Eclairage public d'intérêt communautaire - Convention avec le SDEC Energie

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Jacques LELANDAIS n'ayant pas pris part au vote), approuve les termes de la convention à intervenir entre le SDEC Energie et la Communauté urbaine Caen la mer.

Le bureau autorise le Président ou son représentant à signer cette convention.

N° B-2017-12-14/18 - commune de Oulstreham - Etude préliminaire d'effacement des réseaux concernant la Rue de Verdun - tranche 1

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude préliminaire présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux télécommunication et distribution électrique rue de Verdun sur la commune de Oulstreham.

Le bureau décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 62 640,00 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire.

Le bureau s'engage à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du cout total HT des travaux concernés, soit la somme de 3 345,00 €.

N° B-2017-12-14/19 - Commune de Verson - secteur Odon - Etude préliminaire d'effacement des réseaux concernant l'Avenue des coteaux, les rues du Panorama et Verte colline

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude préliminaire présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux "Avenue des Coteaux, rues du Panorama et Verte colline " sur la commune de Verson.

Le bureau décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 214 253,05 €.

Le bureau s'engage à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du cout total HT, soit la somme de 9 252,42 €.

N° B-2017-12-14/20 - Convention Florysage - Mise en œuvre de tests pour le zéro pesticide dans les cimetières du secteur de Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place du programme AltCim de végétalisation des cimetières sur les sites pilotes du cimetière Saint Gabriel et du cimetière de Vaucelles du secteur de Caen.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

N° B-2017-12-14/21 - Centre de ressources - convention cadre 2017 - 2018 - 2019 pour le développement de l'action en région du centre de ressources régional handicap musique, danse

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention cadre.

N° B-2017-12-14/22 - Bibliothèque Alexis de Tocqueville - protocole d'accord - société MASSELIN

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du présent protocole.

Le bureau dit que le montant du préjudice à verser à la société MASSELIN est arrêté à la somme de 29 485,50 € HT, soit 35 382,60 € TTC, et vaut décompte général et définitif.

Le bureau décide de renoncer à toute instance en action judiciaire ou en paiement à l'encontre de la société MASSELIN au titre de l'objet de la présente délibération.

N° B-2017-12-14/23 - Bibliothèque Alexis de Tocqueville - protocole d'accord - société AXIMA

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du présent protocole d'accord.

Le bureau dit que le montant du préjudice à verser à la société AXIMA est arrêté à la somme de 27 000 € HT, soit 32 400 € TTC, et vaut décompte général et définitif.

Le bureau décide de renoncer à toute instance en action judiciaire ou en paiement à l'encontre de la société AXIMA au titre de l'objet de la présente délibération.

N° B-2017-12-14/24 - Bibliothèque Alexis de Tocqueville - protocole d'accord - société CEGELEC

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du présent protocole d'accord.

Le bureau dit que le montant du préjudice à verser à la société CEGELEC est arrêté à la somme de 32 207,00 € HT, soit 38 648,40 € TTC, et vaut décompte général et définitif.

Le bureau décide de renoncer à toute instance en action judiciaire ou en paiement à l'encontre de la société CEGELEC au titre de l'objet de la présente délibération.

N° B-2017-12-14/25 - Bibliothèque Alexis de Tocqueville - protocole d'accord - société Volutique

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du présent protocole d'accord.

Le bureau dit que le montant du préjudice à verser à la société VOLUTIQUE est arrêté à la somme de 13 522,17 € HT, soit 16 226,60 € TTC, et vaut décompte général et définitif.

Le bureau décide de renoncer à toute instance en action judiciaire ou en paiement à l'encontre de la société VOLUTIQUE au titre de l'objet de la présente délibération.

N° B-2017-12-14/26 - Bibliothèque Alexis de Tocqueville - protocole d'accord - groupement ZANELLO-GAGNE-SERALU

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du présent protocole d'accord.

Le bureau dit que le montant du préjudice à verser à la société GAGNE est arrêté à la somme de 110 000 € HT, soit 132 000 € TTC, et vaut décompte général et définitif.

Le bureau décide de renoncer à toute instance en action judiciaire ou en paiement à l'encontre du groupement ZANELLO-GAGNE-SERALU au titre de l'objet de la présente délibération.

N° B-2017-12-14/27 - Assainissement - CAEN - Rues du Puits Picard, de l'Epargne et du Calvados - restructuration et renforcement des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales - adoption du programme - convention avec RESEAU

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration et de renforcement dans les rues Puits Picard, Epargne et Calvados à Caen, des réseaux eaux usées sur une longueur de 370 m et eaux pluviales sur une longueur de 570 m en tranchée ouverte ainsi que la reprise des branchements concomitamment à ceux d'eau potable.

Le bureau sollicite l'Agence de l'eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux.

Le bureau autorise le président, ou son représentant, à signer la convention avec RESEAU pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau potable des rues Puits Picard, Epargne et Calvados à Caen.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **22 DEC. 2017**

Le Président,

Joël BRUNEAU



